

LE 6 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim-de-Shefford, tenue le sixième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit (06-11-2018), dans la salle des délibérations du conseil, au 615, rue Principale à Saint-Joachim-de-Shefford, sous la présidence du maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES

Le maire monsieur René Beauregard

Les conseillers, madame Francine Vallières Juteau, monsieur Pierre Daigle, madame Sophie Beauregard, messieurs Christian Marois et François Lamoureux, ainsi que madame Johanne Desabrais.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame France Lagrandeur.

Public: Aucune personne n'assiste à la séance extraordinaire du conseil.

CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, monsieur le maire demande de l'enregistrer au procès-verbal.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST CONSTATÉ que l'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil par courriel au moins 3 jours avant la réunion tel que stipulé par l'article 156 du Code municipal.

ET qu'en vertu de l'article 153, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation de cette séance extraordinaire peuvent être traités lors de cette séance, sauf du consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents.

2018-11E-196

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE le **QUORUM** est constaté et l'avis de convocation dûment remis; la séance extraordinaire est ouverte à 20h02.

2018-11E-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil et est disponible dans la salle. La secrétaire leur fait part des points que les membres du conseil ont décidé unanimement de rajouter ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé avec les modifications :

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1- **CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2- **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

3- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4- Offres de prix #2018-04 - Mise à niveau du chemin de l'Ardoise

5- **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**

5.1 Normand Jeanson Excavation – Demande de location d'une partie de terrain pour abrasif

5.2 1^{er} Rang Ouest – Autorisation pour travaux de rechargement

6- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7- **FERMETURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Note au procès-verbal : La conseillère madame Johanne Desabrais se retire de la table de conseil puisqu'elle a un intérêt concernant le prochain sujet.

2018-11E-198

OFFRES DE PRIX #2018-04 - MISE À NIVEAU DU CHEMIN DE L'ARDOISE

Soumis au conseil : Analyse des soumissions pour la mise à niveau du Chemin de l'Ardoise préparé par monsieur Dave Williams, ingénieur.

ATTENDU QUE les 22 propriétaires du Chemin privé de l'Ardoise ont manifesté leurs intérêts envers la municipalisation de leur chemin auprès de la municipalité ;

ATTENDU QUE par la résolution no. 2018-07-136 le conseil municipal a accepté le dépôt de la résolution d'engagement des 22 propriétaires et s'est engagé à débiter les procédures de municipalisation du Chemin de l'Ardoise ;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté par la résolution no. 2018-09-171, l'ingénieur, monsieur Dave Williams, pour la réalisation des documents concernant la mise à niveau du chemin de l'Ardoise ;

ATTENDU QUE le conseil a accepté par la résolution no. 2018-10A-194 le cahier des charges tel que préparé et soumis par monsieur Dave Williams, ingénieur et a autorisé ce dernier à inviter au moins trois fournisseurs potentiels pour répondre à cet appel d'offres ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont soumis leurs offres de prix, qui ont été reçues le lundi 5 novembre 2018 et ouvertes à 14 h le même jour ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'analyse des soumissions ;

SUR PROPOSITION de Christian Marois

DUMENT APPUYÉ par Pierre Daigle

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ à l'unanimité** :

QUE ce conseil accepte la soumission la plus basse conforme de « BERTRAND OSTIGUY INC. » pour les travaux de mise à niveau du Chemin de l'Ardoise.

QUE le prix de la soumission retenue est de **84 449.14\$** taxes incluses.

QUE l'entrepreneur devra respecter et avoir complètement terminé les travaux à l'intérieur des délais spécifiés à l'article « Durée des travaux » inclus dans les clauses administratives particulières.

QUE ce conseil mandate monsieur Dave Williams, ingénieur pour la surveillance des travaux, tel que mentionné dans son offre de service no. GC18-173.

QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document intitulé « SOUMISSION ET ACCEPTATION » à titre de contrat donnant effet aux présentes pour et au nom de la municipalité.

Note au procès-verbal : Madame Johanne Desabrais revient à de table de conseil.

2018-11E-199

NORMAND JEANSON EXCAVATION INC. – DEMANDE DE LOCATION D'UNE PARTIE DE TERRAIN POUR ABRASIF

Soumis au conseil : Courriel en date du 30 octobre 2018 de monsieur Michael Jeanson, propriétaire de Normand Jeanson Excavation Inc.

ATTENDU QUE monsieur Michael Jeanson, propriétaire de Normand Jeanson Excavation Inc. s'adresse au conseil municipal pour la location d'une partie de terrain à des fins d'entreposage de sable et de gravier. Le terrain visé par cette demande est le lot 3 987 862 du cadastre du Québec, déjà utilisé pour l'entreposage des abrasifs de la municipalité ;

ATTENDU QUE cette demande consiste à installer un dôme d'environ 18' x 24' monté sur des blocs de béton qui seront sur une dalle de béton de la même grandeur ayant pour but d'être utilisée pour le contrat de service de déneigement que le demandeur détient avec le MTQ, pour les années 2018 à 2021 ;

SUR PROPOSITION de Sophie Beauregard

DUMENT APPUYÉ par Christian Marois

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ à l'unanimité** :

QUE ce conseil accepte de louer à Normand Jeanson Excavation Inc. représenté par monsieur Michael Jeanson, une partie de son lot 3 987 862 du cadastre du Québec, pour un montant annuel de 1 000\$.

QUE ce conseil accepte l'installation d'une dalle de béton permanente et d'un dôme, tel que présenté par Normand Jeanson Excavation Inc. dans le courriel du 30 octobre 2018;

QUE la dalle de béton permanente restera sur place à la fin de la période de location, tel que mentionné dans la correspondance du 9 octobre;

Qu'à la conclusion du contrat avec le MTQ, le conseil manifeste le droit de pouvoir acquérir les installations érigées, selon l'état de ces dernières, en compensation du montant de la location.

2018-11E-200

1^{ER} RANG OUEST – AUTORISATION POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT

ATTENDU QUE le 1^{er} Rang Ouest est dans un mauvais état et qu'il a grand besoin de gravier ;

SUR PROPOSITION de Francine Vallières Juteau

DÛMENT APPUYÉ par Johanne Desabrais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal a effectué des travaux de rechargement sur le 1^{er} Rang Ouest pour un montant budgétaire d'environ 24 900\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal alloue une période de temps au cours de laquelle les personnes présentes à la séance peuvent poser des questions.

2018-11E-201

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités ;

SUR PROPOSITION de François Lamoureux

DÛMENT APPUYÉE par Sophie Beauregard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité que la présente séance extraordinaire soit levée à 20 h 10.

France Lagrandeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Secrétaire de l'assemblée

René Beauregard
Maire

« Je, René Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».